

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP

I.D.A.M ARMONIA

ISIN PART A : FR0013336153

ISIN PART C : FR0013336146

ISIN PART I : FR0013336138

Paris, le 17 juin 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) I.D.A.M Armonia géré par Auris Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement de votre FCP. Ainsi, sans remettre en cause son éligibilité au PEA, ni ses investissements axés sur les marchés actions, votre FCP étend sa zone géographique d'intervention à tout le continent européen (Irlande et Grande-Bretagne inclus) et va contribuer, pour une part majoritaire de ses actifs, à la défense et à la souveraineté européennes (BITD, base industrielle et technologique de défense).

A cette occasion, trois nouvelles classes de parts sont créées.

Informations importantes

Sur la durée du placement recommandée de 5 ans, le FCP a progressé de 17,5% (part I), 15,9% (part C) et 9,8% (Part A), soit respectivement 3,28%, 3% et 1,9% en performance annualisée. A titre de comparaison et sur cette même période, le benchmark a progressé de 18,77% (part I), 17,06% (part C) et 10,68% (part A).

Lancé le 29 juin 2018, le fonds IDAM Armonia avait pour ambition de générer une performance absolue en s'appuyant sur la surperformance historique des petites et moyennes capitalisations de la zone euro par rapport aux grandes capitalisations. La stratégie consistait en un investissement en multi caps, intégrant une part significative de petites et moyennes capitalisations, combiné à une couverture via un indice de grandes capitalisations afin de limiter l'exposition au risque de marché général.

Compte tenu de la forte pondération d'actions françaises dans le portefeuille et de la liquidité élevée des contrats à terme sur grandes capitalisations, le CAC 40 a été retenu comme support pour la mise en œuvre de cette couverture. Le fonds visait également à bénéficier de la surperformance potentielle de la sélection de titres opérée par l'équipe de gestion.

Dans le cadre de cette stratégie orientée vers la performance absolue, un benchmark fixe avait été retenu : supérieur à 3,5 % annualisé pour la part I, 3,2 % pour la part C et 2,05 % pour la part A.

Sur la période allant du lancement jusqu'au 30 mai 2025, les grandes capitalisations de la zone euro ont toutefois connu une très forte surperformance par rapport aux petites et moyennes capitalisations. À titre d'illustration, le CAC 40 a surperformé le CAC Mid & Small de 66 %, un écart exceptionnel tant par son ampleur que par sa durée. Bien que les phases de tension sur les marchés, notamment lors de la crise du Covid, aient été relativement bien absorbées grâce à la stratégie de couverture, ce déséquilibre prolongé entre tailles de capitalisations a significativement pesé sur la capacité du fonds à atteindre ses objectifs. Vous trouverez en annexe un graphique illustratif.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Cette opération est soumise à agrément préalable de l'Autorité des marchés financiers, délivré en date du 6 juin 2025 et entrera en vigueur le 24 juin 2025.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Oui

- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement /
risque : Très significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette opération n'a aucun impact sur votre fiscalité, votre FCP restant éligible au PEA.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre FCP et votre futur FCP.

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	L'OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à 2.05% annualisés pour la part A, 3.20% annualisés pour la part C, et 3.50% annualisés pour la part I sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Pour le réaliser la société de gestion construit un portefeuille constitué d'actions de toutes capitalisations boursières de la zone euro qui présentent selon la société de gestion une sous valorisation manifeste. Dans un but de couverture de l'exposition actions et selon les anticipations de l'équipe de gestion, l'OPCVM aura recours à des instruments financiers à terme. Les instruments financiers à terme utilisés sont des contrats futures actions négociés sur des marchés réglementés français et européens.	L'OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence STOXX Europe 600 Net Return, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au travers d'une gestion active et discrétionnaire. Pour le réaliser le FCP investit principalement sur les marchés actions de toutes capitalisations boursières européennes, dont une majorité a pour vocation de contribuer à la défense et à la souveraineté européenne (BITD, base industrielle et technologique de défense).
Indicateur de référence	Néant	STOXX Europe 600 Net Return (SXXP)
Critères extra-financiers pris en compte ou modifiés dans la méthode de gestion	L'OPCVM bénéficie du label Relance. Ainsi, sa stratégie respecte notamment les critères d'investissement de la charte du label Relance (régime d'investissement n°1). Pour plus d'informations : https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/label-relance	Néant

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
<i>Risque actions</i>	90 ; 100% (pays de la zone euro)	90 ; 100% (pays du continent européen y inclus Irlande et UK)	=
- dont France	• 30 ; 100%	• 0 ; 100%	-
- dont secteur BITD	• Néant	• 51 ; 100%	+
<i>Risques liés aux petites et moyennes capitalisations</i>	50 ; 100% (capitalisations inférieures à 2 milliards d'euros)	0 ; 5% (capitalisations inférieures à 1 milliard d'euros)	-
<i>Risque de change</i>	Néant	0% ; 100%	+
<i>Risques liés aux titres spéculatifs</i>	Néant	0% ; 10%	+

Frais			
Commissions de mouvement	Néant	Uniquement perçues par le dépositaire : Valeurs négociées sur la bourse française : 10€ HT (maximum) Valeurs négociées sur les bourses étrangères : 30€ HT (maximum)	
Commission de surperformance	10% de la performance au-delà d'une performance annualisée nette de frais de 2.05%	Toutes classes de parts : 10% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indice	

	pour la part A, 3,20% pour la part C et 3,50% pour la part I	de référence Stoxx Europe 600 (dividendes réinvestis).	
--	--	--	--

Informations pratiques	
Dénomination	I.D.A.M Armonia European Shield Fund
Classes de parts	Création de 3 nouvelles classes de parts, répliquant les caractéristiques des classes de parts existantes, avec des frais de gestion légèrement plus faibles : Part A-N – ISIN FR0014010K30 Part C-N – ISIN FR0014010K48 Part I-N – ISIN FR0014010K55

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 06/06/2025

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements, et en particulier en l'absence d'avis sur cette opération.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management

